



**ALPES-DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°04-2023-333

PUBLIÉ LE 28 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence / Agence Régionale de la Santé

04-2023-12-27-00012 - Décision du 14 décembre 2023 portant modification de l'agrément n°32-04 de la société de transports sanitaires terrestres "SARL AMBULANCES VACCAREZZA - 04170 SAINT ANDRE LES ALPES" - Mise en service ambulance (3 pages)	Page 3
04-2023-12-27-00011 - Décision du 14 décembre 2023 portant modification de l'agrément n°46-04 de la société de transports sanitaires terrestres "EURL AMBULANCES DE L'UBAYE- 04400 SAINT PONS" - Mise en circulation Ambulance période hivernale (4 pages)	Page 7
04-2023-12-27-00009 - Décision du 19 décembre 2023 portant modification de l'agrément n°06-04 de la société de transports sanitaires terrestres "SARL SE AMBULANCES VOLPE - 04200 SISTERON - Mise en circulation d'un VSL. (3 pages)	Page 12
04-2023-12-27-00010 - Décision du 26 décembre 2023 portant modification de l'agrément n°38-04 de la société de transports sanitaires terrestres "SARL S.F.T.A - 04300 FORCALQUIER - Remplacement d'une ambulance (4 pages)	Page 16

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2023-12-27-00012

Décision du 14 décembre 2023 portant
modification de l'agrément n°32-04 de la société
de transports sanitaires terrestres "SARL
AMBULANCES VACCAREZZA - 04170 SAINT
ANDRE LES ALPES" - Mise en service ambulance



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation départementale des Alpes de Haute-Provence
Pôle animation des politiques territoriales
Service réglementation



Décision du 14 décembre 2023

**Portant modification de l'agrément n° 32-04 de la société de transports sanitaires terrestres
« SARL AMBULANCES VACCAREZZA – 04170 SAINT ANDRE LES ALPES »**

Mise en service ambulance

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé
Provence-Alpes-Côte-d'Azur

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L.6312-1 à L.6313-1 et R.6312-1 à R.6314-26 ;

VU l'ordonnance 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire de l'intervention de la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret du Président de la République en date du 14 septembre 2022, portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur, à compter du 3 octobre 2022 ;

VU l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;

VU l'arrêté du 5 octobre 1995 relatif à l'autorisation de mise en service des véhicules et des installations matérielles affectés aux transports sanitaires ;

VU l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;

VU l'arrêté du 4 juillet 2022 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand BIJU-DUVAL, en qualité de Directeur de la délégation départementale des Alpes-de-Haute-Provence de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

VU la décision du 7 décembre 2023 portant modification de l'agrément n°32-04 de la société de transports sanitaires « SARL AMBULANCES VACCAREZZA – 04170 SAINT ANDRE LES ALPES » ;

CONSIDERANT la transmission des pièces, ainsi que du contrôle de l'ambulance immatriculée GS 134 AZ en remplacement de l'ambulance immatriculée DN 990 EY en date du 14 décembre 2023;

SUR proposition du directeur départemental de la délégation des Alpes-de-haute-Provence de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur - Direction départementale des Alpes-de-Haute-Provence - Rue Pasteur - CS30229 - 04013 Digne-les-Bains cedex

Tél : 04.13.55.80.10 / Fax : 04.13.55.80.40

<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Page 1/3

DECIDE

Article 1 : La décision du 7 décembre 2023 portant modification de l'agrément n°32-04 de la société de transports sanitaires « SARL AMBULANCES VACCAREZZA – 04170 SAINT ANDRE LES ALPES » est modifiée ainsi qu'il suit :

Dénomination : SARL AMBULANCES VACCAREZZA
N° d'agrément : 32-04
Gérants : Messieurs Alex et Patrick VACCAREZZA
Siège social : Rue Grande – 04170 SAINT ANDRE LES ALPES
Garage : Rue de la Sapinière – 04170 SAINT ANDRE LES ALPES
Etablissement secondaire : Haut du village – 04260 ALLOS
Téléphone : 04.92.89.03.28

Véhicules autorisés sur SAINT ANDRE LES ALPES :

Date	Catégorie / Type	Marque	Immatriculation	1 ^{ère} immatriculation	N° de série
10/05/2019	Ambulance A type B	PEUGEOT	FE 254 SH	20/03/2019	VF3YCMFB12J92686
14/12/2023	Ambulance C type A/B	PEUGEOT	GS 134 AZ	26/10/2023	VF3VFEHZ7N7034548
21/08/2023OK	VSL	PEUGEOT	FS 548 AF	11/08/2020	VF3MJEHZRLS121901
21/08/2023	VSL	PEUGEOT	GA 852 AJ	16/06/2021	VF3MCYHZMMS153073

Véhicules autorisés sur ALLOS :

Date	Catégorie / Type	Marque	Immatriculation	1 ^{ère} immatriculation	N° de série
22/08/2022	Ambulance C type A/B	PEUGEOT	FK 993 YQ	18/10/2019	VF3VFAHXXKKZ057239
25/07/2014	Ambulance A type B	PEUGEOT	DH 635 EY	30/06/2014	VF3YCPMFB12612301
21/08/2023	VSL	PEUGEOT	FL 781 NA	13/11/2019	VF3MJEHZRKL129213
22/08/2023	VSL	PEUGEOT	GQ 445 SV	27/12/2019	VF3MJEHZRKL082176

Autorisation spéciale en période hivernale à compter du 6 décembre 2023 au 30 avril 2024 :

Date	Catégorie / Type	Marque	Immatriculation	1 ^{ère} immatriculation	N° de série
06/12/2023	Ambulance C type A/B	PEUGEOT	GS 421 JE	13/11/2023	VF3VFEHZ7N7033941

Véhicule radié de l'année en cours :

Date	Catégorie / Type	Marque	Immatriculation	1 ^{ère} immatriculation	N° de série
14/12/2023	Ambulance C type A/B	PEUGEOT	DN 990 EY	13/01/2015	VF3XURHH8EZ049577
22/08/2023	VSL	PEUGEOT	GA 987 AJ	26/06/2021	VF3MCRYHZMMS151607
21/08/2023	VSL	PEUGEOT	EC 685 MZ	27/05/2016	VF38BHZMGL021983
21/08/2023	VSL	PEUGEOT	GA 895 AJ	16/06/2021	VF3MCRYHZMMS153068
22/06/2023	VSL	PEUGEOT	GA 036 AK	16/06/2021	VF3MCRYHZMMS153069
08/04/2023	VSL	PEUGEOT	GA 895 AJ	26/06/2021	VF3MCRYHZMMS151607
08/04/2023	VSL	PEUGEOT	GA 852 AJ	16/06/2021	VF3MCRYHZMMS153073
03/04/2023	VSL	PEUGEOT	EC 685 MZ	27/05/2016	VF38BHZMGL021983
27/02/2023	VSL	PEUGEOT	GA 852 AJ	16/06/2021	VF3MCRYHZMMS153073
30/01/2023	VSL	PEUGEOT	EP 975 HT	20/07/2017	VF38EBHZMHL038269

Article 2 : La présente décision peut être contestée par voie de recours gracieux auprès du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur et / ou de recours contentieux devant la juridiction administrative territoriale compétente dans un délai de 2 mois à compter de sa publication pour les tiers et de sa notification pour les intéressés.

Article 3 : Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur et le directeur départemental des Alpes-de-Haute-provence sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Alpes-de-haute-Provence.

Digne-les-Bains, le 27 DEC. 2023

Pour le directeur général de l'ARS PACA et par délégation,
Le directeur départemental de la délégation
Des Alpes-de-Haute-Provence

Bertrand BIJU-DUVAL



Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2023-12-27-00011

Décision du 14 décembre 2023 portant
modification de l'agrément n°46-04 de la société
de transports sanitaires terrestres "EURL
AMBULANCES DE L'UBAYE- 04400 SAINT PONS"
- Mise en circulation Ambulance période
hivernale

Décision du 14 décembre 2023

**Portant modification de l'agrément n° 46-04 de la société de transports sanitaires terrestres
« EURL AMBULANCES DE L'UBAYE – 04400 SAINT PONS »
Mise en circulation _ Ambulance période hivernale**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Provence-Alpes-Côte-d'Azur

- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6312-1 à L. 6313-1 et R. 6312-1 à R. 6314-26 ;
- VU** l'ordonnance 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative au patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire de l'intervention de la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du Président de la République en date du 14 septembre 2022, portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur, à compter du 3 octobre 2022 ;
- VU** l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 5 octobre 1995 relatif à l'autorisation de mise en service des véhicules et des installations matérielles affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté n° 2012-10 en date du 23 février 2012, portant agrément définitif de l'entreprise de transports sanitaires « EURL AMBULANCES DE L'UBAYE – 04400 SAINT-PONS » ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté du 4 juillet 2022 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand BIJU-DUVAL, en qualité de Directeur de la délégation départementale des Alpes-de-Haute-Provence de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;
- VU** la décision du 22 novembre 2023 portant modification de l'agrément n° 46-04 de la société de transports sanitaires « EURL AMBULANCES DE L'UBAYE – 04400 SAINT PONS » ;
- CONSIDÉRANT** la transmission des pièces justificatives de la mise en circulation de l'ambulance immatriculée EF 094 DK pour la période hivernale ainsi que du contrôle de celle-ci en date du 14 décembre 2023 ;
- SUR** proposition du Directeur de la délégation départementale des Alpes-de-Haute-Provence de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

DECIDE

Article 1 : La décision du 22 novembre 2023 portant modification de l'agrément n° 46-04 de la société de transports sanitaires « EURL AMBULANCES DE L'UBAYE – 04400 SAINT PONS » est modifiée ainsi qu'il suit :

Dénomination : EURL AMBULANCES DE L'UBAYE

N° d'agrément : 46-04

Gérant : Monsieur Cédric HONORE

Siège social : Zone industrielle les Graves du Riou Bourdoux – 04400 SAINT PONS

Téléphone : 04.92.81.30.84 ou 06.18.46.91.06

Véhicules autorisés :

Date	Catégorie / Type	Marque	Immatriculation	Date 1 ^{ère} immatriculation	N° série
31/03/2017	Ambulance C / Type A (B)	MERCEDEZ	EK 439 XY	20/03/2017	WDF44770313234269
23/07/2019	Ambulance C type B	MERCEDEZ	FG 550 TN	06/06/2019	WDB9076331P006958
16/05/2022	Ambulance A type B	VOLKSWAGEN	GD 392 ML	13/12/2021	WV1ZZZSYZM9062431
23/08/2023	VSL	SKODA	GQ 906 LN	28/07/2023	TMBCJ8NXXRY015747
03/12/2019	VSL	SKODA	FL 877 WF	27/11/2019	TMBLK7NE510052314
22/11/2023	VSL	SKODA	GS 087 DB	31/10/2023	TMBCJ8NX6RY049359

Autorisation spéciale en période hivernale à compter du 14 décembre 2023 au 30 avril 2024 :

Date	Catégorie / Type	Marque	Immatriculation	Date 1 ^{ère} immatriculation	N° série
14/12/2022	Ambulance C / Type A	RENAULT	EF 094 DK	12/09/2016	VF11FL10254517390

Véhicule radié :

Date	Catégorie / Type	Marque	Immatriculation	Date 1 ^{ère} immatriculation	N° série
22/11/2023	VSL	SKODA	DX 813 PP	25/11/2015	TMBCG7NE6G0119672
23/08/2023	VSL	SKODA	DX 812 PP	25/11/2015	TMBCG7NEXG0122607

Page 12 sur 13

URL : <https://www.les-alpes.fr/IMG/pdf/12-27-2023-00011-01-01.pdf>

NRS PACA Délégation des Alpes de Haute-Provence - Zone Industrielle Les Graves du Riou Bourdoux - 04400 SAINT PONS - 0492813084

Article 2 : La présente décision peut être contestée par voie de recours gracieux auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur et / ou de recours contentieux devant la juridiction administrative territoriale compétente dans un délai de 2 mois à compter de sa publication pour les tiers et de sa notification pour les intéressés.

Article 3 : Le Directeur général de l'Agence régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur et le Directeur de la délégation départementale des Alpes-de-Haute-Provence sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Alpes de Haute-Provence.

Digne les Bains, le **27 DEC. 2023**

Pour le directeur général de l'ARS PACA et par délégation,
Le directeur départemental de la délégation
des Alpes-de-Haute-Provence,

Bertrand BIJU-DUVAL



Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2023-12-27-00009

Décision du 19 décembre 2023 portant modification de l'agrément n°06-04 de la société de transports sanitaires terrestres "SARL SE AMBULANCES VOLPE - 04200 SISTERON - Mise en circulation d'un VSL.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation départementale des Alpes de Haute-Provence
Pôle animation des politiques territoriales
Service réglementation



Décision du 19 décembre 2023

**Portant modification de l'agrément n° 06-04 de la société de transports sanitaires terrestres
« SARL SE AMBULANCES VOLPE – 04200 SISTERON
Mise en circulation d'un VSL**

Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé
Provence-Alpes-Côte d'Azur

- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6312-1 à L. 6313-1 et R. 6312-1 à R. 6314-26 ;
- VU** l'ordonnance 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire de l'intervention de la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du Président de la République en date du 14 septembre 2022, portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur, à compter du 3 octobre 2022 ;
- VU** l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté 90-2060 du 19 octobre 1990 portant agrément de la société de transports sanitaires terrestres à « SARL SE AMBULANCES VOLPE – 04200 SISTERON » ;
- VU** l'arrêté du 5 octobre 1995 relatif à l'autorisation de mise en services des véhicules et des installations matérielles affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté du 4 juillet 2022 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand BIJU-DUVAL, en qualité de Directeur de la délégation départementale des Alpes-de-Haute-Provence de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;
- VU** la décision du 31 octobre 2023 portant modification de l'agrément n°06-04 de la société de transports sanitaires « SARL SE AMBULANCES VOLPE – 04200 SISTERON » ;
- CONSIDERANT** la transmission des pièces en date du 14 décembre 2023, relatifs au remplacement du VSL immatriculé DC 899 WY par le VSL immatriculé GS 978 ZF contrôlé le 19 décembre 2023 ;
- SUR PROPOSITION** du Directeur départemental de la délégation des Alpes-de-Haute-Provence de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur - Direction départementale des Alpes-de-Haute-Provence - Rue Pasteur - CS30229 - 04013 Digne-les-Bains cedex

Tel 04.13.55.80.10 / Fax : 04.13.55.80.40

<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Page 1/3

DECIDE

Article 1 : La décision du 31 octobre 2023 portant modification de l'agrément n° 06-04 de la société de transports sanitaires « SARL SE AMBULANCES VOLPE – 04200 SISTERON » est modifiée ainsi qu'il suit :

Dénomination : SARL SE AMBULANCES VOLPE
Gérant : Monsieur Sébastien VOLPE
Siège social : 45 route de Marseille – 04200 SISTERON
Téléphone : 04.92.61.09.49

Véhicules autorisés :

Date	Catégorie / Type	MARQUE	Immatriculation	1 ^{ère} immatriculation	N° de série
SITE DE SITERON					
23/08/2018	Ambulance C / Type A (B)	RENAULT	EZ 483 CV	18/07/2018	VF1FL000260059673
13/05/2022	ASSU A Type B	RENAULT	GF 182 WG	15/04/2022	VF1VA000768369434
20/05/2022	Ambulance C / Type A (B)	RENAULT	GF 915 WF	15/04/2022	VF1FL000267052052
27/07/2022	Ambulance C / Type A (B)	RENAULT	GF 414 TS	12/04/2022	VF1FL000866918701
14/12/2022	Ambulance C / Type A	RENAULT	EL 625 CA	27/03/2017	VF11FL01955687125
28/10/2016	VSL	MERCEDEZ	DR 397 RL	21/05/2015	WDD2462121J334681
01/03/2019	VSL	MERCEDEZ	AM 793 LJ	26/02/2010	WDD2120021A186885
25/09/2019	VSL	MERCEDEZ	EQ 680 CN	29/08/2017	WDD2462121J449736
22/07/2020	VSL	RENAULT	EL 899 GA	30/03/2017	VF1RFD00754741161
23/06/2021	VSL	MERCEDEZ	DV 121 PK	09/09/2015	WDD2462081N131105
22/03/2022	VSL	RENAULT	FH 297 MS	29/06/2019	VF1RFD00461970111
31/05/2022	VSL	RENAULT	FH 472 KA	27/06/2019	VF1RFD00963045621
20/07/2023	VSL	RENAULT	FF 516 PN	19/04/2019	VF1RFD00063045622
26/09/2023	VSL	MERCEDEZ	CP 355 SR	11/01/2013	WDD2040001A786562
30/10/2023	VSL	MERCEDEZ	FV 834 NJ	03/12/2020	W1K2470031J109997
SITE DE CHATEAU ARNOUX					
07/12/2022	Ambulance A / Type B	RENAULT	GH 663 PM	19/07/2022	VF1VA000168369395
30/10/2023	Ambulance C / Type A	RENAULT	DL 899 KB	30/10/2014	VF1FLB1B1EY750794
26/05/2021	VSL	MERCEDEZ	BE 394 MK	10/12/2012	WSS2040001A482898
07/03/2023	VSL	RENAULT	FH 112 MS	29/06/2019	VF1RFD00861970113
31/10/2023	VSL	RENAULT	FT 180 QR	23/10/2020	VF1RFD00X66287235
19/12/2023	VSL	SEAT	GS 978 ZF	12/12/2023	M10SETVP020P437

Véhicule hors quota :

Date	Catégorie / Type	MARQUE	Immatriculation	1 ^{ère} immatriculation	N° de série
09/08/2021	Ambulance A / Type C	RENAULT	FG 542 MT	28/05/2019	VF1MA000361565651

Véhicules radiés :

Date	Catégorie / Type	MARQUE	Immatriculation	1 ^{ère} immatriculation	N° de série
07/03/2023	VSL	RENAULT	FF 516 PN	19/04/2019	VF1RFD00063045622
20/07/2023	VSL	RENAULT	CY 173 NV	13/09/2013	WDD204000A875803
26/09/2023	VSL	MERCEDEZ	CK 259 FM	03/09/2012	WDD2040001A669800
30/10/2023	Ambulance C / Type A	RENAULT	FV 637 AG	09/11/2020	VF1FL000363431309
30/10/2023	VSL	MERCEDEZ	ET 216 RF	29/01/2018	WDD2462121N243017
31/10/2023	VSL	RENAULT	FB 067 FH	22/10/2018	VF1RFD008610909301
19/12/2023	VSL	MERCEDEZ	DC 899 WY	06/02/2014	WDD2040001A93086

Article 2 : La présente décision peut être contestée par voie de recours gracieux auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte et / ou de recours contentieux devant la juridiction administrative territoriale compétente dans un délai de 2 mois à compter de sa publication pour les tiers et de sa notification pour les intéressés.

Article 3 : Le Directeur général de l'Agence régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur et le Directeur de la délégation départementale des Alpes-de-Haute-Provence sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Alpes de Haute-Provence.

Digne les Bains le **27 DEC 2023**

Pour le directeur général de l'ARS PACA et par délégation,
Le directeur départemental de la délégation
des Alpes-de-Haute-Provence

Bertrand BIJU-DUVAL



Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2023-12-27-00010

Décision du 26 décembre 2023 portant
modification de l'agrément n°38-04 de la société
de transports sanitaires terrestres "SARL S.F.T.A -
04300 FORCALQUIER - Remplacement d'une
ambulance



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation départementale des Alpes de Haute-Provence
Pôle animation des politiques territoriales
Service réglementation



Décision du 26 décembre 2023
Portant modification de l'agrément n° 38-04 de la société de transports sanitaires terrestres
«SARL S.F.T.A – 04300 FORCALQUIER»
Remplacement d'une ambulance

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Provence-Alpes-Côte-d'Azur

- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6312-1 à L. 6313-1 et R. 6312-1 à R. 6314-26 ;
- VU** l'ordonnance 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire de l'intervention de la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du Président de la République en date du 14 septembre 2022, portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur, à compter du 3 octobre 2022 ;
- VU** l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté n° 91-1198 en date du 1^{er} juillet 1991, portant agrément de l'entreprise de transports sanitaires « SARL S.F.T.A – 04300 FORCALQUIER » ;
- VU** l'arrêté du 5 octobre 1995 relatif à l'autorisation de mise en service des véhicules et des installations matérielles affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté du 13 juin 2018 pris en application du décret 2017-1862 du 29 décembre 2017 portant droit à dérogation, à titre expérimental, à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires fixée par arrêté du 21 décembre 2017 ;
- VU** l'arrêté du 4 juillet 2022 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand BIJU-DUVAL, en qualité de Directeur de la délégation départementale des Alpes-de-Haute-Provence de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;



VU la décision du 15 mars 2023 portant modification de l'agrément n° 38-04 de la société de transports sanitaires « SARL S.F.T.A – 04300 FORCALQUIER » ;

CONSIDERANT la transmission en date du 18 décembre 2023 des pièces relatives au remplacement de l'ambulance immatriculée EC 625 AA par l'ambulance immatriculée ED 663 TQ ainsi que du contrôle le 26 décembre 2023 ;

SUR proposition du Directeur de la délégation départementale des Alpes-de-Haute-Provence de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

DECIDE

Article 1 : La décision du 15 mars 2023 portant modification de l'agrément n° 38-04 de la société de transports sanitaires « SARL S.F.T.A – 04300 FORCALQUIER » est modifiée ainsi qu'il suit :

Dénomination : SARL S.F.T.A

Gérants : Mesdames COMBE-POURPRE et FOLIERO DE LUNA et Messieurs MEYER et SELMI

Siège social : 1 avenue de Verdun – 04300 FORCALQUIER

Téléphone : 04.92.75.07.60

Véhicules autorisés :

Date	Catégorie / Type	Marque	Immatriculation	1 ^{ère} immatriculation	N° série
14/06/2021	Ambulance C - Type A/B	RENAULT	FZ 373 VJ	08/06/2021	VF1FL000366929296
26/12/2023	Ambulance C – Type A	RENAULT	ED 663 TQ	06/07/2016	VF11FL1035900894
22/02/2021	VSL	HYUNDAI	FX 247 CD	11/02/2021	TMAH351AAMJ147258
22/02/2021	VSL	HYUNDAI	FX 249 CD	11/02/2021	TMAH351AAMJ147259
23/02/2023	VSL	TOYOTA	GM 157 ET	17/02/2023	SB1Z93BE70E367086
23/02/2023	VSL	TOYOTA	GM 541 ES	17/02/2023	SB1Z93BE50E367104

Véhicule radié de l'année en cours :

Date	Catégorie / Type	Marque	Immatriculation	1 ^{ère} immatriculation	N° série
26/12/2023	Ambulance C – Type A	RENAULT	EC 625 AA	09/05/2016	WDF44770313141764
13/03/2023	Ambulance C – Type A	RENAULT	ED 663 TQ	06/07/2016	VF11FL1035900894
23/02/2023	VSL	CITROËN	EM 644 HR	10/05/2017	VF7NCBHZMHY517072
23/02/2023	VSL	CITROËN	EM 975 HT	10/05/2017	VF7NCBHZMHY517070
12/01/2023	Ambulance C – Type A	RENAULT	ED 663 TQ	06/07/2016	VF11FL10353900894
17/01/2023	Ambulance C _ Type A	RENAULT	EC 625 AA	09/05/2016	WDF44770313141764

Article 2 : La présente décision peut être contestée par voie de recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et / ou de recours contentieux devant la juridiction administrative territoriale compétente dans le délai de 2 mois à compter de sa publication pour les tiers et de sa notification pour les intéressés.

Article 3 : Le Directeur général de l'Agence régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur et le Directeur de la délégation départementale des Alpes-de-Haute-Provence sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Alpes de Haute-Provence.

Digne les Bains le **27 DEC. 2023**

Pour le directeur général de l'ARS PACA et par délégation,
Le directeur départemental de la délégation
des Alpes-de-Haute-Provence

Bertrand BIJU-DUVAL



04300 FORCALQUIER